



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR
DES
FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2024

MAI 2024

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

Un arrêté ministériel, en date du 22 août 2023, autorise au titre de l'année 2024, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat – option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

– Épreuves d'admission (2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoire) :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

1.3 Composition du jury

Jean LABAYEN, Administrateur de l'État, est nommé en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 17 novembre 2023 nomme 36 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 28 février 2024. Celui-ci nomme 244 membres en tant que membres titulaires et prévoit également 42 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal Officiel le 11 novembre 2023, le nombre de postes offerts est fixé à 1038.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 7 340 contre 6 721 en 2023, soit une augmentation de 9,21 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 4 573 (sur 7 334 candidats convoqués), soit un taux de présence de 62,35 %.

Concernant les épreuves orales, 2 102 candidats y ont participé sur les 2 322 admissibles, soit un taux de présence de 90,52 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,95/20 contre 11,05/20 en 2023. En 2024, la moyenne du dernier lauréat est de 10,79.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 52,99 % et 47,01 %, soit 550 hommes et 488 femmes. En 2023, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 51,82 % et 48,18 %, soit 442 hommes et 411 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans environ. Le plus jeune lauréat a 21 ans, le plus âgé a 60 ans.

III - Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 20 et 21 novembre 2023.

Lors de la réunion de jury du 15 décembre 2023, 2 322 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2,24).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (8,81/20) est en légère baisse par rapport à l'année dernière (-0,28 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0,00 à 18,38/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 7 334 candidats convoqués, 4 568 candidats ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (9,69/20) est en légère baisse de 0,37 point par rapport à celle constatée en 2023.

La strate de notes supérieures ou égales à 15/20 est en légère augmentation de 0,47 point. Les notes comprises entre 12/20 et inférieures à 15/20 sont en forte baisse de 5,85 points entre les deux millésimes. À l'inverse, la strate des notes inférieures à 10/20 est en hausse (+5,65 points) par rapport à l'année dernière, comme pour celle des notes éliminatoires (+1,18 point).

	2024	2023
Composants	4 568	4 115
Moyenne de l'épreuve	9,69	10,06
Note la plus élevée	19,50	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	280 6,13 %	233 5,66 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	865 18,94 %	1 020 24,79 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	1 145	1 253
Total cumul (1) + (2)	25,07 %	30,45 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	1 008 22,07 %	919 22,33 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	2 153	2 172
Total cumul (3) + (4)	47,13 %	52,78 %
Notes < 10	2 415 52,87 %	1 943 47,22 %
Notes éliminatoires < 5	296 6,48 %	218 5,30 %

Épreuve n° 2 à options :

Sur 7 334 candidats convoqués, 4 472 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est en légère diminution par rapport au précédent millésime (-0,17 point).

La proportion de notes supérieures ou égales à 15/20 reste stable (+0,14 point). Les notes inférieures à la moyenne représentent 71,15 % de l'ensemble des composants et les notes éliminatoires sont en légère hausse de 0,43 point.

La strate de notes égales ou supérieures à 12 et inférieures à 15 est en baisse de 1,25 point. À l'inverse, la strate de notes égales ou supérieures à 10 et inférieures à 12 est en hausse de 1,76 point par rapport au millésime précédent.

	2024	2023
Composants	4 472	4 023
Moyenne de l'épreuve	7,77	7,94
Note la plus élevée	19,00	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	180 4,02 %	156 3,88 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	491 10,98 %	492 12,23 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	671	648
Total cumul (1) + (2)	15,00 %	16,11 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	619 13,84 %	486 12,08 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1290	1 134
Total cumul (3) + (4)	28,85 %	28,19 %
Notes < 10	3 182 71,15 %	2 889 71,81 %
Notes éliminatoires < 5	1 004 22,45 %	886 22,02 %

Les 3 options les plus choisies sont, par ordre décroissant : l'analyse économique, la gestion comptable et analyse financière et les finances et gestion publiques. La moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Analyse économique	1 182	26,43 %
Gestion comptable et analyse financière	1 003	22,43 %
Finances et gestion publiques	800	17,89 %
Droit constitutionnel et administratif	634	14,18 %
Droit civil et procédures civiles	319	7,13 %
Droit des affaires	177	3,96 %
Mathématiques	177	3,96 %
Institutions, droit et politiques communautaires	110	2,46 %
Économétrie et statistiques	70	1,56 %
TOTAL	4 472	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières

Le niveau des candidats est très moyen dans l'ensemble et très inégal. On distingue de très bonnes copies mais beaucoup d'autres sont moins satisfaisantes. Le niveau des candidats est jugé globalement meilleur que les années précédentes, mais le style et la qualité de l'écrit doivent être beaucoup plus soignés.

L'orthographe, la grammaire, la syntaxe et plus que tout la conjugaison ne sont plus maîtrisés, à quelques rares exceptions près.

Le style est « familier » « emprunté à l'expression orale » ou « journalistique » mais pas administratif. Plusieurs copies se contentent de paraphraser le fonds documentaire, voire en recopier certains passages de manière intégrale.

La note de synthèse

Au niveau de la méthodologie, certains candidats maîtrisent bien l'exercice, mais ce n'est pas le cas de la majorité d'entre eux.

L'introduction est en général particulièrement mal construite. L'accroche et la problématique sont rarement présentes.

Au niveau de la compréhension du sujet, il était accessible et dans le centre d'intérêt des candidats. Dans l'ensemble, les documents ont été bien appréhendés.

Le plan ne présentait aucune difficulté dans la mesure où l'énoncé donnait une indication de l'articulation à retenir. Généralement, il était bien formalisé, la plupart des copies respectaient bien le plan en deux parties et deux sous-parties. Mais les candidats peinaient à distinguer les idées essentielles et à les mettre en exergue.

La note de propositions

Sur le fond, cette partie est souvent bâclée et insuffisamment structurée.

Les propositions s'apparentent plus à des « conseils », qu'à un réel devoir administratif.

Les idées ne sont pas développées et listées sans argumentation.

Dans leur gestion du temps, les candidats accordent trop peu d'espace à la rédaction de la note de proposition, parent pauvre de l'exercice.

Épreuve n° 2 : Options techniques - *Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie* :

*** Option « Droit constitutionnel et administratif »**

Le niveau général des candidats a été jugé très faible, tant du point de vue des connaissances juridiques éparses et sélectives du programme que du raisonnement.

La méthodologie est moyennement maîtrisée et perfectible (notamment sur l'accroche et la contextualisation du sujet ainsi que les chapeaux/transitions qui sont trop souvent absents).

De plus, les problématiques et les plans sont souvent trop simples (principe/exception ou limite).

Les rares bonnes copies se caractérisent par une maîtrise du sujet et des connaissances attendues. De nombreux candidats ne définissent pas les termes du sujet, ne présentent pas les enjeux, et n'apportent aucune jurisprudence. Les illustrations juridiques (articles/jurisprudences) sont trop peu nombreuses. Également, les idées sont souvent affirmées mais peu argumentées.

Concernant les questions à réponses courtes, les consignes n'ont pas toujours été bien lues ou assimilées. Les réponses des candidats révèlent des lacunes importantes s'agissant des définitions et des procédures juridiques attendues, pourtant clairement identifiés dans le programme du concours.

La majorité des candidats a respecté le nombre de lignes maximum. La gestion du temps est globalement maîtrisée.

Sur la forme, de nombreuses copies présentent des fautes d'orthographe grossières et ne sont pas au niveau attendu d'un concours. Quelques copies étaient très mal écrites avec des passages illisibles. Des efforts sont à faire concernant le soin apporté à la rédaction.

*** Option « Institutions, droit et politiques communautaires »**

Le niveau des candidats est globalement faible. Une majorité d'entre eux ne prend pas suffisamment en compte le fait qu'il s'agit d'une épreuve de droit, et ne maîtrise pas les techniques de la dissertation juridique ni du commentaire d'arrêt.

Les connaissances sont souvent trop faibles, voire inexistantes sur des sujets pourtant fondamentaux du droit de l'Union européenne.

L'orthographe est trop souvent défailante, et parfois le style manque de maturité. Le manque évident de maîtrise du vocabulaire juridique nuit chez certains candidats à l'intelligibilité du propos. Dans l'ensemble, les copies sont propres et lisibles.

À défaut de connaissances, certains candidats n'ont traité qu'un seul sujet sur les deux.

*** Option « Droit civil et procédures civiles »**

Le niveau des candidats est moyen et hétérogène.

Concernant la dissertation, le sujet proposé était un sujet accessible. Une partie des candidats a su mobiliser leurs connaissances dans l'ensemble du programme du droit de la famille pour traiter le sujet. Pour autant, peu de candidats ont fait preuve de hauteur de vue ce qui leur aurait permis de construire un plan en lien avec la problématique. La méthodologie de la dissertation est connue et maîtrisée. Les devoirs sont organisés sous forme de plan précédé d'une introduction.

Concernant le cas pratique, les candidats n'appliquent pas la bonne méthodologie, ce qui leur a été préjudiciable notamment lorsqu'ils semblaient avoir une maîtrise du dispositif. Le sujet est traité dans la majorité des cas comme des réponses à questions courtes. Une trop grande partie des candidats n'ont pas actualisé leurs connaissances et d'autres n'avaient aucune connaissance en la matière.

Les copies étaient globalement soignées.

*** Option « Droit des affaires »**

Le niveau des candidats est globalement faible avec une grande disparité entre les copies. Les connaissances sont superficielles, voire inexistantes et l'absence de vocabulaire juridique est pénalisant pour une épreuve de droit des affaires.

Beaucoup de copies comprenaient de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire.

Concernant la dissertation, certains candidats ont fait un hors-sujet. Peu d'entre-eux ont réussi à mettre en exergue des qualités de raisonnement et d'analyse, essentiellement par manque de connaissances.

Sur la forme, les candidats savent rédiger et ont structuré leurs propos en deux parties et deux sous-parties.

Concernant le cas pratique, le sujet était abordable et il a été bien traité. Le niveau d'analyse juridique est satisfaisant pour les candidats ayant des connaissances. Le contenu est bien structuré.

*** Option « Analyse économique »**

Le niveau des candidats demeure trop faible.

Concernant la dissertation, plusieurs candidats ont su introduire la question environnementale à leur réflexion, toutefois le cheminement du raisonnement n'est pas abouti et les connaissances techniques sont insuffisantes. Dans l'ensemble, la dissertation est structurée.

Concernant le cas pratique, les candidats ont su contextualiser certaines évolutions à partir des graphiques. Cependant, un trop grand nombre s'est limité à de la paraphrase et peu de candidats ont apporté des connaissances personnelles.

Sur cette option, la gestion du temps est maîtrisée pour la très grande majorité des candidats.

Pour conclure, les correcteurs souhaitent insister sur le fait que l'analyse économique est une science complexe qui nécessite de connaître des concepts, des définitions et des mécanismes économiques. Cette option ne peut pas être choisie par défaut.

*** Option « Économétrie et statistique »**

Le niveau des candidats apparaît très hétérogène. Le raisonnement des candidats dans la résolution des exercices n'est pas suffisamment abouti. Aussi, il est regrettable que les calculs ne soient pas suffisamment détaillés, ce qui a été sanctionné.

Les exercices d'économétrie et d'analyse quant à l'existence d'une corrélation entre deux variables sont globalement bien appréhendés et réussis. En revanche, les candidats rencontrent davantage de difficultés sur les exercices de probabilités, notamment dans l'utilisation des combinaisons. Ils sont pénalisés dans l'approche des exercices car les définitions et les notions de base en matière de « Statistique » ne sont pas ou peu connues.

A contrario, les copies soignées, bien présentées et bien rédigées ont été valorisées.

*** Option « Mathématiques »**

Le niveau des candidats est médiocre compte tenu de la relative difficulté du sujet proposé.

Les meilleures copies se sont attachées à réaliser des démonstrations détaillées. Les plus mauvaises affirmaient des assertions (parfois fausses) sans démonstration.

La réalisation du sujet était possible en 3 heures. Cependant, la plupart des candidats ont passé plus de temps sur les exercices les plus accessibles, au détriment des exercices d'une plus grande technicité. Les exercices présentant des difficultés techniques ont été réalisés avec un minimum de temps.

Il est nécessaire de rappeler que toutes les parties du programme doivent être étudiées.

Sur la forme, les meilleures copies étaient lisibles, claires et bien écrites.

*** Option « Gestion comptable et analyse financière »**

Le niveau des candidats est faible voire très faible et très peu de copies sortent du lot. Globalement, le niveau est très inférieur à ce qui est attendu dans cette matière pour un niveau licence.

De nombreux candidats qui prennent cette option n'ont pas les bases tant en comptabilité générale, qu'en analyse financière.

Certains candidats ne maîtrisent aucun des principes comptables de base (la partie double, l'équilibre des comptes, le sens des opérations). Cela donne le sentiment que cette option a été prise par défaut. Le programme semble avoir été « survolé » par la plupart des candidats, qui citent des connaissances théoriques, sans savoir les mettre en pratique.

Quelques copies contiennent beaucoup de fautes d'orthographe mais la syntaxe est plutôt correcte. La question pour laquelle il était attendu un peu de rédaction – analyse – n'a été que très peu traitée.

Cette option ne nécessite pas une importante rédaction, pourtant, les candidats ont du mal à sortir de la paraphrase et à apporter une réponse argumentée et structurée.

Dans l'ensemble les copies sont lisibles et soignées. Cependant, certains candidats n'utilisent pas de règle pour tracer les traits du livre-journal et la copie rendue est proche du brouillon.

Sur la gestion du temps, de nombreuses copies sont inachevées avec des exercices inabordés. Pourtant, le sujet était totalement abordable (ni complexité ni subtilité

particulière). Ce sujet classique balayait le programme de l'option et était totalement réalisable dans le délai imparti.

*** Option « Finances et gestion publiques »**

Le niveau général des candidats est très faible.

Sur la forme, la qualité de l'expression écrite laisse fortement à désirer. En effet, il est relevé dans un très grand nombre de copies une absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe et l'utilisation d'un style inadapté (journaliste, familier...).

En général, les devoirs sont structurés avec des plans apparents, ce qui est positif. Toutefois, les introductions sont souvent mal construites, les plans manquent de dynamisme et les développements de précision.

En revanche, la lisibilité et la propreté des copies sont dans l'ensemble correctes.

Sur le fond, la majeure partie des candidats ne maîtrise pas les connaissances de base en « Finances et Gestion publiques ». Beaucoup de candidats n'ont d'ailleurs aucune connaissance sur les sujets proposés. On note manifestement un manque de préparation à l'épreuve.

En conclusion, on constate une faible connaissance de l'actualité, une analyse et une réflexion assez limitée.

IV - Les épreuves orales d'admission

4.1 Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	11,14	11,05
Note la plus élevée	19,50	19,50
Note la plus faible	3,00	3,00
Notes ≥ 15 (1)	313 14,90 %	261 13,48 %
12 ≤ notes < 15 (2)	576 27,41 %	539 27,84 %
Notes ≥ 12 (3)	889	800
Total cumul (1)+(2)	42,31 %	41,32 %
10 ≤ notes < 12 (4)	422 20,09 %	399 20,61 %
Notes ≥ 10 (5)	1 311	1 199
Total cumul (3)+(4)	62,40 %	61,93 %
Notes < 10	790 37,60 %	737 38,07 %
Dont notes éliminatoires	27	26
TOTAL <i>participants</i>	2 101	1 936

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2024 est stable par rapport à celle de l'année précédente (11,14 contre 11,05).

Les notes égales ou supérieures à 15 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+1,42 point). Les notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 sont également en très légère hausse par rapport au millésime 2023 (respectivement de +0,99 point et +0,47 point). Le nombre des notes éliminatoires est de 27 contre 26 en 2023.

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) :
 exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet
 traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	10,56	10,43
Note la plus élevée	19,75	19,50
Note la plus faible	1,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	334 15,89 %	286 14,76 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	465 22,12 %	412 21,27 %
Notes ≥ 12 (3)	799	698
Total cumul (1)+(2)	38,01 %	36,04 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	340 16,18 %	322 16,62 %
Notes ≥ 10 (5)	1 139	1 020
Total cumul (3)+(4)	54,19 %	52,66 %
Notes < 10	963 45,81 %	917 47,34 %
Dont notes éliminatoires	45	57
TOTAL participants	2 102	1 937

La moyenne de cette épreuve est à 10,56. Elle est relativement stable par rapport au millésime précédent (10,43). Cette année, le nombre de notes éliminatoires est de 45 contre 57 en 2023.

Le pourcentage des notes égales ou supérieures à 15 est en augmentation de 1,13 point.

Le pourcentage de notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 sont également en hausse (+1,97 point et +1,53 point).

Épreuve n° 3 (durée : 1 h 30 – coefficient : 1) : *traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.*

L'épreuve écrite de langues est obligatoire.

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Anglais	1 949	83,94 %
Espagnol	302	12,96 %
Italien	37	1,59 %
Allemand	30	1,29 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que certains candidats admissibles n'ont pas composé dans l'épreuve de langues entraînant ainsi leur élimination.

4.2 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

Les prestations sont globalement moyennes et le niveau des candidats est très homogène. Le jury a constaté que les candidats sont bien préparés à l'épreuve orale ce qui dénote d'une forte implication. Dans l'ensemble, la présentation du parcours est structurée et les mises en situation sont maîtrisées. Cependant, le jury regrette un manque de spontanéité de la part des candidats dont les présentations et réponses formulées sont souvent formatées, nuisant à la spontanéité des échanges.

Les missions de la DGFIP sont connues dans la majorité des cas. En revanche, les connaissances sur l'environnement économique et financier ainsi qu'administratif sont peu approfondies.

La motivation des candidats est largement démontrée. Tous les candidats ont su exprimer et expliquer leur motivation en évoquant la diversité de nos métiers, les possibilités d'évolution professionnelle (carrière) et l'image moderne et innovante de la DGFIP.

À l'inverse, le jury a relevé au niveau de l'expression orale l'utilisation d'un langage moins soutenu et d'un appauvrissement du vocabulaire employé.

Épreuve n° 2 : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.*

Le niveau des candidats varie selon les options.

En droit constitutionnel et administratif, le niveau des candidats est globalement moyen mais sensiblement meilleur que celui des deux derniers millésimes. Les candidats font preuve d'un raisonnement cohérent mais pas suffisamment abouti et les connaissances ne sont pas actualisées.

La majorité des candidats structure les exposés en faisant un plan, mais il reste basique ou binaire. Dans l'ensemble, les sujets proposés sont relativement bien traités. Le vocabulaire juridique est utilisé mais pas toujours bien compris.

La plupart des candidats font preuve d'une bonne réactivité lors de l'échange avec le jury. Le point fort des candidats réside dans l'expression orale qui est plutôt claire.

En institutions, droit et politiques communautaires, à l'exception de bons voire d'excellents candidats, le niveau est globalement faible et insuffisant dans la matière.

Les candidats ne disposent pas des connaissances attendues sur les aspects juridiques (législation, jurisprudence), institutionnelles et politiques de l'Union européenne. De ce fait, les candidats tiennent trop souvent des propos confus et erronés lors de leur présentation et lors de l'échange avec le jury.

Bien que les connaissances sont insuffisantes, les candidats font des efforts pour problématiser le sujet et structurer leurs propos.

En droit des affaires, le niveau est hétérogène et les prestations des candidats sont moyennes. Les connaissances sont approximatives et le vocabulaire juridique souvent méconnu.

La grande majorité des candidats a présenté le sujet choisi de manière structurée avec une introduction et un plan annoncé. Ceux qui disposaient de connaissances suffisantes ont révélés de bonnes capacités d'analyse, les autres ont eu plus de difficultés pour dérouler leur raisonnement.

En analyse économique, le niveau est moyen à l'exception de quelques excellents candidats. La maîtrise des connaissances de base et de l'ensemble du programme demeure assez moyenne. Les candidats ont des difficultés à illustrer leurs propos avec des données chiffrées et/ou des ordres de grandeurs.

Dans certains cas, la présentation des sujets a révélé des difficultés à problématiser et à structurer l'exposé.

Dans l'ensemble, les prestations sont correctes et les candidats sont mieux préparés par rapport aux millésimes précédents.

En économétrie et statistique, l'épreuve orale a été globalement bien abordée. Les prestations les plus réussies sont caractérisées par une connaissance de l'ensemble des points du programme et une capacité à raisonner en sélectionnant les outils avec pragmatisme. Les propriétés et définitions sont connues, témoignant d'une bonne préparation des candidats.

Les prestations les plus faibles présentent un manque de maîtrise des notions de base. En particulier un manque de connaissance des hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle linéaire et les moyens d'évaluer la robustesse statistique de ce dernier.

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est satisfaisant.

En mathématiques, le niveau général est moyen mais hétérogène sur l'ensemble des candidats.

Les candidats les plus faibles n'ont pas réussi à traiter le sujet choisi, même partiellement. Ils n'ont quasiment pas réussi à répondre aux questions annexes (reste du programme), ce qui dénote souvent un manque de préparation et plusieurs impasses sur le programme de l'option.

D'autres candidats se sont montrés moyens, en traitant partiellement le sujet choisi avec plus ou moins de réussite. C'était aussi le cas des réponses aux questions relatives au reste du programme de l'option. Pour ces candidats, la préparation doit être revue et approfondie.

Enfin, les meilleurs candidats ont réussi à traiter le sujet choisi. Ils ont quasiment tous réussi à présenter leurs résultats au jury dans les temps impartis avec un niveau de détail suffisant. Ces candidats ont répondu favorablement aux questions du jury et ont souvent fait preuve de hauteur et de recul lorsqu'ils étaient confrontés à des questions plus difficiles en lançant des pistes intéressantes.

Il est rappelé aux candidats de ne pas faire d'impasse sur le programme de mathématiques.

En gestion comptable et analyse financière, le niveau des candidats est très hétérogène mais semble légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Très peu de candidats maîtrisent les trois parties du programme (comptabilité générale, analyse financière et comptabilité de gestion).

Les bons candidats ont fait l'investissement nécessaire pour acquérir les connaissances relatives à la matière de cette épreuve sous tous ces aspects et surtout qu'ils en ont compris les principes et la logique. Ils ont donc démontré une capacité d'analyse, de réflexion et de compréhension des éléments du programme.

Cependant, trop de candidats n'ont fait que survoler le programme, et ont appris quelques notions par cœur.

Il est toujours regrettable de constater que certains candidats présentent un manque sérieux de connaissances générales sur cette option.

Il est également relevé un niveau d'expression des candidats parfois peu soutenu et non maîtrisé sur le plan technique.

En finances et gestion publiques, le niveau est hétérogène et globalement assez faible sur la matière. Il s'est révélé tout de même meilleur que les années précédentes. Les connaissances ne sont pas suffisamment approfondies plus particulièrement sur les finances sociales et européennes ainsi que sur les actualités de la matière.

Pour quelques candidats, une absence totale de préparation a été observée.

Le jury constate dans l'ensemble un effort de structuration des présentations par l'annonce d'un plan et la présence d'une introduction. À défaut de connaissances solides, la majorité des candidats réalise des exposés trop courts.

Je remercie tout d'abord très vivement l'équipe de l'ENFiP pour son accompagnement constant, sa compétence et son dynamisme, mais aussi pour sa présence bienveillante auprès des candidats lors des épreuves orales, qualités unanimement reconnues par tous les membres des jurys.

Ma reconnaissance s'étend également aux membres des différents jurys pour leur implication dans l'organisation et l'évaluation des épreuves écrites et orales de ce concours.

Nous constatons cette année un renforcement de l'attractivité de la DGFiP, avec une augmentation de 9,21 % du nombre de candidats inscrits au concours (7 340 contre 6 721 en 2023).

Retour sur les épreuves écrites

Les candidats apparaissent bien préparés sur le plan méthodologique, la structuration des copies étant globalement acquise. En revanche, sur le plan formel, des carences significatives en orthographe ont été relevées. Une relecture attentive des copies devra être rappelée aux futurs candidats.

En ce qui concerne la mobilisation des connaissances et la formulation des réflexions, des insuffisances ont été constatées. Les connaissances restent hétérogènes et manquent souvent de bases solides, de consistance et de mise en perspective.

Retour sur les épreuves orales

Le jury, même lorsqu'il aborde des sujets techniques, cherche à observer et apprécier le comportement, les réflexes et la capacité de raisonnement des candidats.

Les candidats doivent se placer dans la situation d'un entretien visant à mobiliser les connaissances nécessaires sur l'administration qu'ils souhaitent intégrer, et démontrant une motivation affirmée pour l'emploi postulé.

Ces épreuves d'admission ont pleinement joué leur rôle, permettant à des candidats moins performants à l'écrit de remonter dans le classement et d'être admis.

Lors des mises en situation professionnelle, certains candidats n'ont pas toujours réussi à convaincre le jury de leur capacité à exercer des missions d'encadrement. La posture de cadre doit être retravaillée afin de ne pas se limiter uniquement à en référer à son supérieur hiérarchique ou au service des ressources humaines. La bienveillance et l'écoute sont des caractéristiques importantes, mais décider avec pragmatisme et avoir un souci du service rendu et du résultat sont également essentiels.

Enfin, sur la forme, il a été observé que quelques candidats n'avaient pas le positionnement approprié lors des entretiens.

Ces constats illustrent les marges de progression et les points d'attention pour les futurs candidats. Toutefois, ils ne doivent pas occulter la très grande qualité de certains candidats qui se sont distingués par leurs excellentes connaissances générales et leur

curiosité intellectuelle. Ils ont démontré, dans leurs réponses aux mises en situation, une capacité à agir, à proposer, à évaluer, à endosser des responsabilités et à rendre des comptes.

Une préparation approfondie des épreuves, dont le niveau d'exigence est à la hauteur des attentes de la DGFIP pour des cadres A, est absolument nécessaire pour réussir.

Ces épreuves permettent de vérifier l'aptitude des candidats à s'intégrer dans un environnement professionnel donné, à exercer des missions variées au cours d'une carrière qui impliquera une forte capacité d'adaptation pour porter les transformations, donner une image valorisante de l'administration et manifester un engagement de service public fort.

Le président du jury

Signé

Jean LABAYEN

Administrateur de l'État